

Quels travaux possibles dans un projet de rénovation ?

La rénovation énergétique concerne à la fois :



L'isolation du bâtiment
(façades, toiture, planchers et vitrages)



L'optimisation des systèmes
de **ventilation**, de **chauffage**,
de **production d'eau chaude**
sanitaire et de l'**éclairage**



L'installation d'énergies renouvelables
pour le **chauffage**, l'**eau chaude**
sanitaire ou encore la **production**
d'électricité (panneaux solaires,
pompes à chaleur, réseau de chaleur
utilisant la géothermie ou la biomasse...)

Plutôt qu'une rénovation par étapes,
il vaut mieux privilégier une
rénovation globale, plus simple
techniquement et plus avantageuse
financièrement car elle permet
de mobiliser davantage d'aides
et de **traiter en une seule fois**
toutes les interventions à réaliser
dans les années à venir.

Besoin d'aide pour commencer ?

Quelques contacts et ressources utiles pour vous y mettre :

- **Contactez le** **0000000000**
une hotline spécialement dédiée aux syndicats pour répondre à toutes vos questions sur la rénovation.

- **Renseignez-vous**
sur la plateforme **Coach Copro**
ou auprès d'un conseiller **FAIRE**



coachcopro.com



faire.fr/trouver-un-conseiller

- **Inscrivez-vous**
à la **formation gratuite en ligne MOOC Réno**
Copro et aux nombreux événements sur :



recif-copro.fr/agenda

Déployé dans le cadre du programme
RECIF porté par Île-de-France Energies
et financé par le dispositif des certificats
d'économies d'énergie



RECIF
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
DES COPROPRIÉTÉS EN FRANCE

porté par
Île-de-France Energies



En tant que syndic, vous êtes
le mieux placé pour sensibiliser
les copropriétaires aux questions
de rénovation de leur patrimoine.

**Rénovation énergétique,
parlez-en à vos
copropriétaires !**

Pourquoi s'intéresser à la rénovation énergétique ?

Rénover une copropriété permet d'améliorer la valeur du bien et d'éviter le « décrochage » par rapport aux bâtiments neufs ou rénovés à proximité. En Île-de-France, la chambre des notaires constate **12 % d'écart sur la valeur des biens en fonction des classes énergétiques**, et même 15 % en grande couronne !

Améliorer la performance énergétique c'est aussi **réduire sensiblement les factures d'énergie et gagner en confort**, hiver comme été, grâce à une **isolation optimisée du bâtiment** : le pouvoir d'achat et le bien-être des copropriétaires sont améliorés !

En encourageant la rénovation énergétique, VOUS...

 **valorisez le patrimoine** que vous gérez

 **valorisez votre savoir-faire** et votre rôle de conseil

 **apportez une expertise** à vos clients et les fidélisez

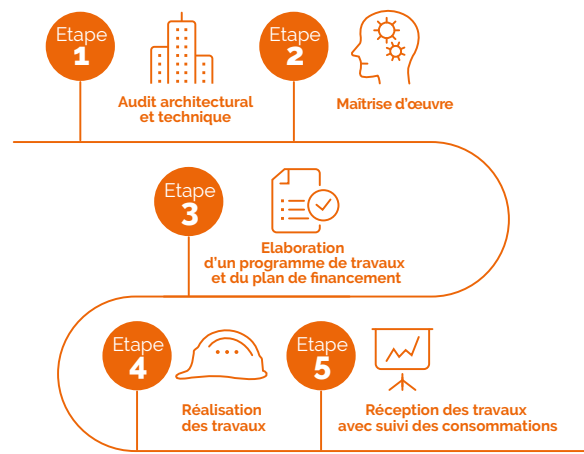
 **vous engagez** dans une démarche **environnementale**

Le meilleur moment pour s'engager ?

Lorsque le bâtiment montre des **signes de vieillissement** nécessitant un ravalement prochain et/ou lorsque la **chaudière doit être remplacée**.

Rénovation : quelles étapes ? Quelle intervention ?

La rénovation énergétique en étapes

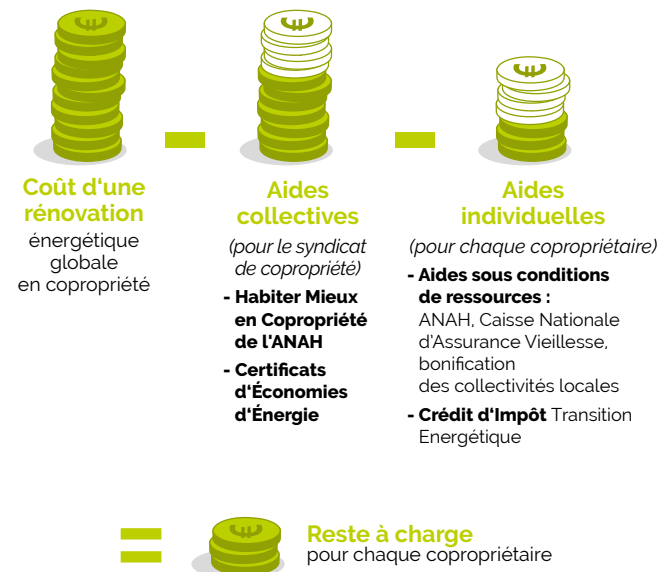


Et votre rôle dans tout ça ?

- **Sensibiliser les copropriétaires** à la rénovation énergétique
- **Expliquer les différentes étapes** d'une rénovation, **les aides et subventions existantes**
- Appuyer le conseil syndical pour **mobiliser les autres copropriétaires et communiquer** autour du projet

Tout au long du projet, vous pouvez **vous faire accompagner par des conseillers FAIRE**, des AMO spécialistes de la rénovation énergétique ou des ensembles proposant l'accompagnement, la maîtrise d'œuvre et l'ingénierie financière clé en main.

Le financement, comment ça se passe ?



Comment financer le reste à charge ?

- **Fonds travaux**,
- **Ressources personnelles**,
- **Eco Prêt à Taux Zéro individuel et collectif**,
- **Prêts individuels et collectifs**,
- **Tiers-financement**,
- **Economies d'énergie**
- **Création de nouvelles surfaces habitables (surélévation)**

